



Délibération du Conseil Municipal

En exercice : 17
Présents : 11
Excusés : 2
Absents : 4

Date de la convocation :
10/11/2025

Président de séance :
Pierre LEONARD

Secrétaire de séance :
Jérôme MATHIEU

Le mercredi 19 novembre 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTMÉDY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil municipal.

Membres présents :

Dominique AARNINK-GEMINEL, Yannick ADNET, Evelyne BON, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU, Bernard PIERRE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Aurore CORVISY, Eric DUMONT (donne pouvoir à : Pierre LEONARD)

Membres Absents :

Carole BIGOT, Mélanie FOURRE, Laurent KIPS, Virginie PALMIERI

Objet de la délibération :

2025-62 : Eau Potable - Convention d'assistance PROFILS IDE

La gestion et l'exploitation des installations d'eau potable de la commune ont été confiées par contrat de délégation de service public à la société SUEZ depuis le 1er juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2027, soit pour une durée de 5 ans.

Il est souhaité de pouvoir être accompagnés dans le suivi d'exploitation de ce contrat, afin notamment de s'assurer que les engagements pris par le délégataire sont respectés, et dans le cas contraire d'être en capacité de faire appliquer les pénalités prévues au contrat de DSP. De plus, à la suite de la suppression de l'obligation de transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes par effet de la loi n°2025-237 du 11 avril 2025, les élus de la commune envisagent de poursuivre les réflexions sur les évolutions possible de la gouvernance.

Ces missions pourraient, en ce sens, nécessiter de répondre à des objectifs portant sur (liste non exhaustive) :

- La gestion du contrat actuel de DSP,
- L'évolution de la gouvernance,
- L'organisation et la gestion du service d'eau,
- La sécurisation juridique, etc.

Les missions qui pourraient être confiées au cabinet PROFILS IDE s'inscriraient dans le cadre d'une convention d'assistance portant sur une mission d'accompagnement technique, financier et juridique du service d'eau potable. Les missions seraient confiées en fonction des besoins.

Dans un premier temps la première mission à confier au cabinet PROFILS IDE serait la réalisation d'un audit, se traduisant à l'appui de la convention d'assistance, par un bon de commande dédié pour 7 275€ HT (imputable au Budget Annexe EAU). Par la suite, à l'achèvement du contrat, une réflexion sur les modes de gestion possible pourrait être engagée.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix

Dominique AARNINK-GEMINEL, Yannick ADNET, Evelyne BON, Eric DUMONT, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU, Bernard PIERRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'assistance avec le cabinet PROFILS IDE

VALIDE le premier bon de commande pour une mission d'audit à hauteur de 7 275€ HT, imputable au budget EAU

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 21/11/2025

et publication ou notification

le 21/11/2025

MONTMEDY, le 21/11/2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 21/11/2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD